

Chalette

Magazine municipal / n°104 / Mars 2019



Place **C**ommune



Entretien avec Franck
Demaumont

Pages 2 à 4



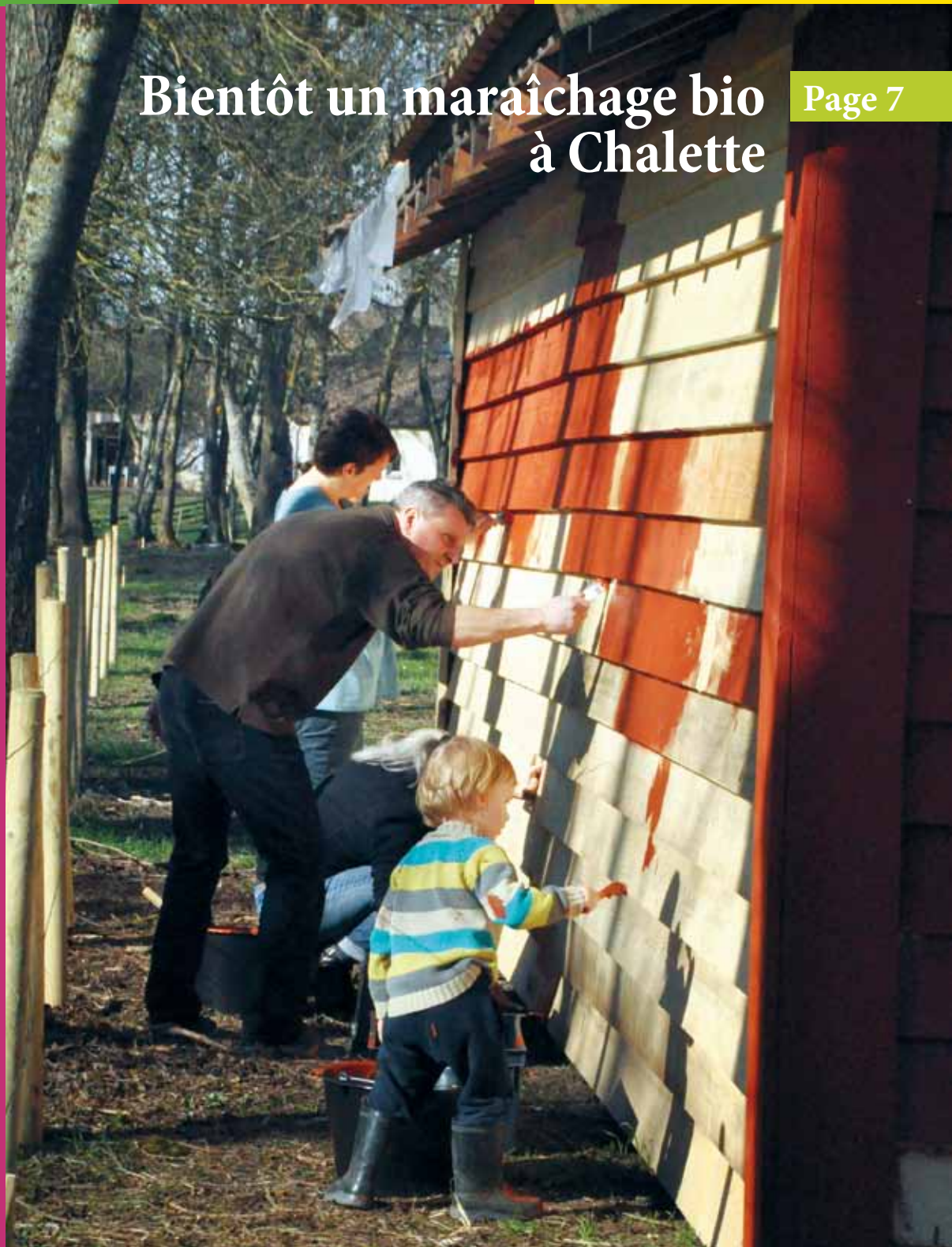
Un millier de personnes
à la Fête des retraité-e-s

> Page 5

L'actu de votre ville
au quotidien :
abonnez-vous à la page



@Chalette.sur.Loing



Bientôt un maraîchage bio à Chalette

Page 7

Bilan de mandat : poursuivons le débat

Entretien avec Franck Demaumont

Depuis plusieurs mois, nous rendons compte du bilan de mandat de l'équipe municipale élue en 2014. Pour clore cette séquence, nous avons rencontré Franck Demaumont, maire de Chalette-sur-Loing

Monsieur le maire, à un an des élections municipales, quel regard portez-vous sur votre bilan ?

Depuis le mois de septembre, le magazine municipal « Chalette Place Commune » présente le bilan de l'action municipale menée depuis mars 2014. Il aborde tous les objectifs que nous nous étions fixés et je peux dire que nous avons tenu nos engagements.

Dès le début du mandat et durant près d'une année, nous avons échangé avec la population et les associations, et au terme des nombreux échanges nous avons rédigé l'Agenda 21 de la Ville, notre feuille de route (Agenda 21 disponible sur le site Internet de la Ville). À mi-mandat nous avons de nouveau consulté la population dans le cadre des Assises de la Ville, lesquelles se sont prolongées par celles sur les transports.

« Une démocratie participative dynamique et active est au cœur du projet municipal »

Autant dire que le premier bilan que je tire est celui d'une concertation la plus poussée possible avec les Chalettois. Cette façon de faire vivre une démocratie représentative de proximité, c'est-à-dire avec des élus qui sont sur le terrain, proches des habitants, vivant au milieu d'eux, et de faire vivre en même temps une démocratie participative dynamique et active est au cœur du projet municipal. C'est l'engagement de cette municipalité, depuis cinq ans, que de donner la parole aux habitants régulièrement par des rencontres, des réunions, des questionnaires.

Dans une démocratie, on se confronte aux habitants qui sont aussi des électeurs pour un grand nombre, on entend leurs revendications, on reçoit des compliments et on entend les reproches lorsqu'ils sont justifiés. Dans la gestion des villes, beaucoup de choses sont positives mais il y a des événements qu'on ne maîtrise pas. L'important, c'est de dire ce que l'on fait et de faire ce que l'on dit.

La question de la propreté de la ville et de l'entretien des rues est une préoccupation de tous les jours. Chalette est une grande ville avec beaucoup d'habitants, des lieux de concentration du commerce, des écoles, de l'habitat où les gens vivent normalement. Il faut tous les jours la nettoyer, la balayer, et il est impossible d'être toujours « au top », surtout quand certains ne respectent pas l'espace public.

Autre sujet, celui du logement. Depuis des années nous sommes engagés dans la modernisation de l'habitat. Je pense à l'éco-quartier du Solin où plusieurs nouveaux logements sont en cours de construction et également au vaste projet du Bourg qui a fait l'objet d'une étude concertée. D'ici quelques semaines, nous inviterons la population à une présentation du projet d'aménagement de la rue Gambetta.

Si nous entrons dans les détails de l'action municipale, on peut aborder plusieurs thématiques. La première, l'école qui est une des priorités de l'action municipale pour favoriser la réussite éducative des enfants chalettois. Mais, dans le même temps, on sait que l'échec scolaire est très important à Chalette comparé au niveau départemental ou national. Par exemple, 17 % des écoliers de CM2 ont déjà connu un redoublement à Chalette.

Sommaire

P2 à 4 - Bilan de mandat
Entretien avec
Franck Demaumont

P5 - Actualité
Un millier de personnes réunies
pour la Fête des retraité-e-s

P6 - Solidarité
Le foyer Jacques-Duclos devient
«résidence autonomie»
Vos droits : la prime d'activité

P7 - Développement durable
Bientôt un maraîchage bio à
Chalette !

P8 - On en parle
Le Plan local d'urbanisme inter-
communal

P9 - Actualité
27 mars : un forum d'accès aux
droits
8 mars : Journée internationale de
lutte pour les droits des femmes

P10 - Petite enfance
Semaine de la petite enfance du
18 au 22 mars

P11 - Actualité
Le pôle Réussite éducative obtient
le label «Plan mercredi»
Été 2019 : partir avec le CCAS

P12 - Culture
Label Trempl : top départ pour la
8^e saison !

P13 - Sport et loisirs
À Chalette le rugby se conjugue
au féminin
Un week-end BMX mi-mars

P14 - Libre expression

P15 - Anniversaire
La FNACA a 50 ans

P16 - À l'affiche



Chalette Place Commune

Directeur de la publication : Franck Demaumont
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : B. Ballu, B. Taleb, P. Avezard
Graphiste : P. Weber
Impression :
Imprimerie Leloup - Villemandeur
Imprimé sur papier 100% recyclé



Bilan de mandat : poursuivons le débat

Entretien avec Franck Demaumont (suite)

Donc, ma question est la suivante : comment la municipalité peut-elle favoriser la réussite éducative des enfants et quels sont les dispositifs qu'elle met en place ?

L'échec scolaire est une réelle préoccupation parce que trop de jeunes en France sortent du système éducatif sans diplôme. L'échec scolaire, c'est ce sentiment de ne pas être pris en compte, d'être abandonné, de ne pas être écouté, de relégation dans les quartiers.

La première question est celle des moyens humains et matériels que l'Éducation nationale met réellement en œuvre, sur le terrain, pour accompagner les jeunes et aider chacun à construire un parcours de réussite. Avec les associations de parents d'élèves et avec les syndicats d'enseignants, nous sommes de toutes les actions nécessaires en ce sens.

Mais nous agissons aussi directement, en tant que Ville, pour la part qui nous revient.

« Nous en sommes à la troisième construction d'école. »

Dans nos écoles maternelles, il y a une ATSEM par classe, ce qui est assez peu fréquent à l'échelle nationale. Nous mettons les moyens pour les projets pédagogiques des enseignants avec des crédits d'investissement et de fonctionnement importants. Nous avons généralisé l'informatique dans nos établissements scolaires et nous finançons toutes les activités extra-scolaires nécessaires. En ce qui concerne les bâtiments, nous avons engagé depuis deux mandats un programme pluriannuel d'investissement qui vise à reconstruire ou à réhabiliter les écoles. Nous en sommes à la troisième construction d'école, celle de Vésines ; ce sont des investissements énormes, une école coûtant environ 10 millions d'euros. Et puis nous recrutons en ce moment même un cadre municipal qui va piloter ce qu'on appelle le Programme de réussite éducative (PRE) ; c'est un dispositif financé

par l'État et la Ville qui permet d'accompagner individuellement les enfants les plus en difficulté.

Abordons maintenant le droit à la santé. Votre équipe municipale a décidé d'ouvrir un centre municipal de santé. Quelles sont les raisons de ce choix qui, disons-le clairement, pèse sur les finances de la commune ?

Je suis fier de cette décision politique, partagée par tous les élus de la Ville. Cela restera comme un acte politique majeur des vingt dernières années.

Il était de notre responsabilité d'écouter et de répondre aux besoins de la population. Dans le Gâtinais, un désert médical est en train de s'étendre. Aujourd'hui, un grand nombre de nos concitoyens ne peuvent pas se soigner ni accéder à une médecine de proximité et se trouvent donc en très grande difficulté.

Il y a quelques années, avant que l'on réalise le centre municipal de santé, mon secrétariat recevait des appels de personnes âgées, de parents... qui étaient dans la plus grande confusion pour renouveler simplement une ordonnance, aucun médecin ne voulant se déplacer à domicile.

« La création d'un centre de santé était la bonne réponse. »

Nous avons donc assumé nos responsabilités. Il fallait répondre aux attentes. Et il nous est apparu évident que la création d'un centre de santé était la bonne réponse. Cela fonctionne bien et les gens nous font part de toute leur satisfaction d'avoir ce centre de santé communal.

Ainsi, en deux ans nous avons trouvé et embauché cinq médecins généralistes, une chirurgienne-dentiste, une infirmière cadre de santé, trois secrétaires médicales et une assistante dentaire. Quelle ville dans le Loiret a été capable de faire cela ?

Passons à un autre domaine, celui de la solidarité de



Franck Demaumont et les élu-e-s de Chalette partent à la rencontre des habitants

Bilan de mandat : poursuivons le débat

Entretien avec Franck Demaumont (suite)



proximité qui est un domaine essentiel de l'action municipale. Quel sens mettez-vous derrière ces termes ?

La Ville, à travers l'ensemble de ses services, fait vivre la solidarité au quotidien en permettant, par exemple, à des centaines d'enfants de déjeuner au res-

taurant scolaire ou aux familles de les inscrire dans les centres de loisirs pour quelques euros par mois.

C'est le sens de la tarification sociale ou de la gratuité du service public local. En même temps, nous voyons bien que les institutions, que ce soit les collectivités locales ou d'autres comme les associations, ne peuvent pas répondre à toutes les attentes de nos concitoyens tant celles-ci sont grandes et très diverses. Elles concernent beaucoup les personnes isolées par l'âge, par la maladie, par leur lieu d'habitation, par le chômage, l'exclusion ou la précarité.

« Nous souhaitons développer cette solidarité de proximité avec les citoyens eux-mêmes. »

Eh bien, la solidarité de proximité est là pour essayer de faire vivre une solidarité concrète, celle du quotidien, de sa cage d'escalier, de sa rue, la solidarité que l'on peut avoir entre voisins. Parce que les habitants à l'échelle d'une ville sont réunis dans une communauté de destin et qu'ensemble on peut faire plein de choses.

Nous souhaitons développer cette solidarité de proximité avec les citoyens eux-mêmes, le citoyen individuellement, mais aussi avec les citoyens réunis en association dans les comités de quartier, dans les conseils citoyens, dans les régies de quartier comme celle dont on vient de favoriser la création. Créer des liens de solidarité permettrait d'aller plus loin dans le service public, de remplacer aussi parfois la solidarité familiale qui est quelquefois défaillante parce que, tout simplement, on habite loin les uns des autres.

Cette notion un peu immatérielle est néanmoins tout à fait essentielle pour vivre ensemble, pour se sentir bien là où on est, quels que soient son âge, sa situation sociale, son état de santé, et pour continuer à vivre ensemble. C'est un travail concret. La Journée de la fraternité et la Fête de Chalette en sont de bons exemples.

Une dernière question. Lors de la cérémonie des vœux à la population, un journaliste vous a demandé si vous serez candidat aux prochaines élections municipales. Vous avez répondu que vous en direz plus le moment venu. À mon tour, je vous pose cette même question :

serez-vous candidat l'an prochain ?

Je suis complètement engagé dans la vie de cette collectivité. Cela fait près de 18 ans que je suis maire et je suis très fier du travail accompli avec l'ensemble de mon équipe municipale et les agents municipaux, et il y a de grands projets à mener jusqu'à leur terme.

Nous parlions des écoles, des équipements sportifs, de l'habitat et du logement, de la solidarité, des rues, des trottoirs pour lesquels il va falloir investir massivement dans les années qui viennent. Aujourd'hui, je suis pleinement dans une logique de continuer à contribuer au développement de cette ville. C'est la raison pour laquelle nous menons actuellement des réunions publiques pour faire le bilan du mandat et préparer l'avenir.

« Ce n'est pas l'affaire d'un homme, c'est celle d'un collectif. »

Dans quelques mois, le moment venu, je m'exprimerai. Mais ce n'est pas d'abord l'affaire d'un homme, c'est celle d'un collectif. Il faut réunir 33 personnes qui ont envie de travailler ensemble. C'est pourquoi je pense qu'à l'automne prochain nous entrerons évidemment dans le vif du sujet.

En attendant, je veux créer les conditions qu'une liste puisse se préparer. Après, on abordera la question des hommes et des femmes qui la composeront et de celui qui la dirigera.

Pour conclure ?

Je pense que nous avons bien travaillé, mais je reste lucide quant aux difficultés des Chalettoises et des Chalettois, tant ils subissent les conséquences d'une politique conduite par le gouvernement et les majorités successives, injuste socialement et inefficace économiquement. D'où mon soutien aux revendications des Gilets jaunes, telles qu'elles s'expriment à Chalette. Ces citoyens que tout le monde avait oubliés, car invisibles, posent de vraies questions : celles du pouvoir d'achat, des salaires, des retraites, des minima sociaux et, bien entendu, celles d'une justice fiscale et de la démocratie. À ces légitimes revendications, j'ajouterai l'enjeu d'un développement industriel dans notre bassin d'emploi, d'où l'importance de cibler les aides là où les entreprises créent des emplois durables. Dans ce domaine, mon engagement aux côtés des ouvriers est constant et, sur ce point, je milite pour le plus large rassemblement.



Actualité

Un millier de personnes réunies pour la fête annuelle des retraité.e.s

Dimanche 17 février, c'était la fête au complexe sportif du Château-Blanc. La municipalité, avec à sa tête le maire Franck Demaumont et Yolande Vals, conseillère municipale déléguée aux personnes âgées, recevait les retraités de la ville à l'occasion du repas annuel qui leur est destiné, occasion pour les deux élus de rappeler le panel des activités proposé tout le long de l'année avec le SEMURPA. Le maire a notamment souligné l'importance que la Ville accorde aux liens d'humanité et de solidarité : « *Le partage, le soutien aux plus fragiles, la chaleur humaine, la convivialité sont des valeurs qui nous animent à Chalette et que nous*

entendons faire fructifier dans la fraternité ». Le maire est également revenu sur les actions qui ont été menées durant l'année écoulée et les projets à venir, en soulignant sa fierté d'avoir pu ouvrir le centre municipal de santé avec ses cinq médecins généralistes ainsi que l'ouverture, dès le 18 février, du cabinet dentaire. Les prises de paroles terminées, les convives ont pu déguster le repas confectionné par le service municipal de la restauration et apprécier le spectacle présenté par la troupe Sandra Léane. Une belle journée emplie de joie, de convivialité, d'échanges, de sourires et de bonne humeur. Retour en images sur ce moment festif.



Solidarité

Le foyer-logement Jacques-Duclos devient « résidence autonomie »

Suite à un audit et à la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 1^{er} juillet 2016 qui confère aux foyers-logements une mission de prévention de la perte d'autonomie des personnes accueillies, le foyer Jacques-Duclos est désormais reconnu comme « résidence autonomie ».

De fait, cet établissement offrait déjà une grande partie des prestations requises pour obtenir ce label : mise à disposition d'un logement privatif avec les connections nécessaires pour la télévision et le téléphone, mise à disposition et entretien de locaux collectifs, accès à un service de restauration, accès aux moyens de communication y compris Internet, accès à un dispositif de sécurité apportant au résident 24 heures sur 24 une assistance par tous moyens, actions collectives et individuelles de prévention et de perte d'autonomie, animations collectives au sein de l'établissement et organisation d'activités extérieures.

C'est dans ce cadre que la Ville a fait le choix de recruter une animatrice en la personne de **Else Delta**. Celle-ci a pour mission d'informer les personnes âgées de toutes les activités qui leur sont destinées, d'animer les foyers de la Ville, y compris la rési-



dence Louise-Michel, et d'organiser des activités en extérieur ; elle travaillera également en transversalité avec les services municipaux et les associations de personnes âgées. D'ores et déjà, une activité « chant » - très appréciée - est mise en place au foyer Jacques-Duclos. D'autre part, des rendez-vous mensuels sont prévus à la Maison de la nature et de

l'eau et des projets sont en réflexion avec la Maison de la forêt de Paucourt, sans oublier les animations déjà installées à la médiathèque, à la ludothèque et à l'Espace public numérique. Pour tout renseignement sur les activités à venir, contacter Stéphanie ou Else au 02.38.93.62.61.

Vos droits : la prime d'activité



Suite au mouvement des Gilets jaunes, le gouvernement a élargi l'octroi de la prime d'activité à un million de ménages supplémentaires grâce au rehaussement des plafonds de revenus maximum pour la percevoir (exemple : désormais 1 806 € nets mensuels pour une personne seule sans enfant, contre 1 560 € avant les nouvelles règles). La prime d'activité concerne les sa-

lariés du secteur privé, mais également les **travailleurs indépendants** et les **fonctionnaires** sous certaines conditions.

Comment en faire la demande ?

Attention ! Le versement de la prime d'activité n'est pas automatique. Il convient d'**adresser la demande à la CAF ou à la MSA**, selon votre situa-

tion. Après examen de votre dossier, vous recevez une notification d'attribution pour trois mois. La prime est versée à terme échu, à partir du 5^e mois qui suit la demande.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez votre Caisse d'allocations familiales, ou le CCAS qui vous renseignera sur les démarches à suivre : 02.38.89.59.90.

La prime d'activité a pour objectif de garantir un certain pouvoir d'achat aux personnes ayant de faibles ressources malgré l'exercice d'une activité professionnelle et d'inciter ses bénéficiaires au maintien dans l'emploi.



Développement durable

Bientôt un maraîchage bio à Chalette



Guillaume Sampé



Il y a quelques mois est arrivée en mairie une proposition de création d'un maraîchage bio à Chalette. Depuis, l'idée a fait son chemin et *De la fourche à la fourchette* ouvrira début juin. Retour sur la genèse du projet.

De la fourche à la fourchette, une histoire familiale

Guillaume Sampé, à l'origine du projet, travaillait dans un magasin de produits bio et possédait un potager afin de répondre à l'insatiable envie de fruits et légumes de sa petite famille. Mais bien vite, il constate la difficulté de trouver dans l'agglomération des produits en vrac et des lieux où cueillir des fruits et des légumes en complément des siens. C'est ainsi qu'après concertation avec sa famille il imagine un lieu convivial où il serait possible de cueillir « ses envies » et où le « vrac » serait le maître-mot de l'épicerie.

De l'idée à la réalisation...

Pour réaliser cette entreprise, il convenait de trouver dans l'agglomération des terrains disponibles (de 2 à 5 hectares) situés en centre-ville, d'accès aisé et susceptibles d'accueillir une exploitation maraîchère bio. Après avoir étudié les possibilités dans plusieurs communes, Guillaume Sampé repère plusieurs terrains à Chalette et présente son projet au maire. Après étude, celui-ci lui apporte son soutien, le projet rejoignant les actions de l'Agenda 21 de la Ville, notamment au travers de la valorisation d'expériences respectueuses de l'environnement et le développement de pratiques saines. C'est ainsi que lui est proposé un terrain situé rue Jean-Lamy. Une belle opportunité pour ce jeune homme motivé, d'autant que les valeurs de solidarité et d'échanges prônées par la Ville ne sont pas pour lui déplaire. Ainsi, une collaboration s'est concrétisée le 17 décembre dernier par une délibération du Conseil municipal autorisant le maire à signer avec M. Sampé un bail rural environnemental de 18 ans. Le développement du projet s'effectuera progressivement avec, pour commencer, une exploitation d'environ

1,5 hectare pour arriver à terme à 4 hectares et se développera en continuité, en partenariat avec les zones de pâturage des chevaux de M. Dufourcq. La commune quant à elle prendra en charge la réalisation d'un forage d'irrigation et sera associée aux actions de sensibilisation et de communication.

De la fourche à la fourchette, c'est quoi ?

Le fil conducteur du projet est la création du chemin le plus court entre le producteur et le consommateur en permettant à chacun de venir choisir et cueillir ses légumes et fruits bio à prix coûtant. L'idée est également de favoriser les rencontres, les échanges entre générations, avec de la pédagogie permettant à tout un chacun de comprendre, par exemple, le temps nécessaire pour une récolte, ou bien d'apporter son savoir-faire et ses conseils. À terme une épicerie bio, locale et en « vrac » et une ferme pédagogique seront installées.

Le centre de loisirs Aragon aura la possibilité d'organiser, dans un espace dédié, des animations permettant aux enfants d'être sensibilisés à la permaculture. De même, des chantiers participatifs mensuels tel celui qui s'est déroulé le 4 janvier dernier seront organisés, tout comme de nombreuses autres animations. Un projet avec Fratercité⁽¹⁾ sur la thématique de l'insertion par l'emploi est également à l'étude. Pour rester informé au jour le jour, il suffit de se rendre sur les pages Facebook *De la fourche à la fourchette* ou de la Ville, ou sur le site www.delafourche-alafourchette.com

(1) La régie des quartiers de Chalette.

Prochain chantier participatif

Guillaume Sampé fera de nouveau appel au volontariat sur le chantier **samedi 16 mars** de 10h à 12h et/ou de 14h à 16h. Rendez-vous, comme d'habitude, sur le parking du centre Louis-Aragon.

On en parle

Le Plan local d'urbanisme intercommunal, un programme d'aménagement qui nous engage



Le 15 janvier dernier, le Conseil municipal a donné un avis favorable au Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme intercommunal - Habitat et déplacements (PLUI-HD) établi par l'Agglomération. Ce document constitue la feuille de route des élus de l'Agglomération pour la construction du futur règlement d'urbanisme qui s'imposera aux nouveaux projets. Il constitue le projet politique de l'Agglomération.

Le PLUI-HD constitue donc une vision prospective de l'aménagement des villes de l'agglomération pour les 12 ans à venir. Il doit créer les conditions (à travers le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation) pour accueillir de nouveaux habitants dans l'agglomération montargoise.

Pour les élus de Chalette, ce document a le mérite de s'interroger sur ce que peut être un développement durable pour une ville et de préciser les orientations pour que celle-ci soit capable de se maintenir dans le temps, pour qu'elle puisse tout à la fois se projeter dans l'avenir et garder une identité, un sens collectif, un dynamisme à long terme.

Chalette a besoin de tout son passé, de sa mémoire, de son patrimoine, de sa diversité culturelle intrinsèque et de projets.

La ville durable doit donc pouvoir offrir une qualité de vie en tous lieux. Cette exigence appelle une mixité sociale au sein de ses quartiers et de ses fonctions dans l'ensemble du territoire : commerces et services, préservation de la nature et aménagements de loisirs, démocratie de proximité, favorisant une plus grande cohabitation entre les habitants de la ville, toutes générations confondues, conformément à l'Agenda 21 de la Ville.

Cinq orientations mises en débat pour construire une ville durable

1 Renforcer l'attractivité de l'agglomération, notamment du cœur d'agglomération dont fait partie Chalette, afin de pouvoir accueillir environ 53 % de la nouvelle population, contre 46 % pour le péri-urbain et 5 % pour les communes rurales. L'urbanisation sera favorisée en cœur d'agglomération afin de limiter la consommation foncière de terres agricoles ou naturelles.

Cet objectif devrait s'appuyer sur le dynamisme économique et culturel, ainsi que sur la valorisation du patrimoine.

L'attractivité de notre territoire suppose également de développer l'emploi industriel en créant des synergies qui intègrent formation et recherche tout en développant une économie sociale et solidaire en lien avec les associations, d'où la création récente de

la régie de quartier « Fraternité » située rue Gaston-Jaillon à Vésines.

2 Préserver et valoriser l'environnement afin d'en faire un atout du développement, l'identité du territoire.

3 Préserver la qualité de vie des habitants en œuvrant sur les mobilités et leur complémentarité, et en développant une offre de services et de commerces de proximité.

4 Produire un habitat adapté et attractif : le renouvellement urbain est à privilégier à l'extension urbaine, comme le fait notre commune dans le Bourg, afin de rapprocher les habitants des lieux d'activités. Une attention particulière sera portée à la rénovation thermique du parc de logements existants et à la résorption de la vacance, tout en répondant aux besoins spécifiques des jeunes, d'une population vieillissante, et de l'hébergement d'urgence.

5 Structurer la gouvernance des politiques publiques et développer le partenariat avec tous les acteurs et citoyens du territoire.

Retrouvez l'intégralité des documents sur le site Internet de la Ville : www.ville-chalette.fr

CHOISISSEZ VOTRE TERRAIN

POUR FAIRE CONSTRUIRE VOTRE MAISON

LES RIVES DU SOLIN

Un cadre de vie durable

CONSULTEZ NOUS !

À Chalette-sur-Loing

02 38 54 04 04

www.valloire-habitat.com

Valloire Habitat
Groupe Acti'logement

Actualité

Forum d'accès aux droits Mercredi 27 mars Espace multi-services



Lors du Forum 2018...

Organisé sous l'égide de la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) - un mercredi afin de permettre aux familles d'y participer et en mars pour faire écho à la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes - le troisième

Forum d'accès aux droits se déroulera cette année **le 27 mars à l'Espace multi-services** ⁽¹⁾ de 9h à 17h. La journée traitera de « l'accès aux droits » et sera organisée autour de plusieurs thèmes : santé (accès aux soins gratuits, prévention...), emploi, femmes, logement, familles, précarité énergétique...

La présence de diverses associations et institutions, telles la Mission locale, Loiret Santé, Femmes solidaires, Pôle emploi, le Centre hospitalier de l'agglomération montargoise, le Centre de planification, les conseils citoyens, EDF et ADIL ⁽²⁾..., permettra aussi, au-delà d'informer, le règlement de certains dossiers sur place.

D'autre part, des rencontres pour échanger et créer des liens seront organisées sur les thèmes suivants : droit des femmes, précarité énergétique, emploi, bailleurs sociaux, le tout enrichi par une exposition.

Enfin, le lycée professionnel du Château-Blanc sera associé au projet afin que les étudiants de la filière ST2S ⁽³⁾ puissent réaliser, entre autres, le questionnaire de satisfaction.

(1) 26, rue de la Pontonnerie à Montargis.

(2) Association départementale pour l'information sur le logement.

(3) Sciences et technologies de la santé et du social.

8 mars : Journée internationale de lutte pour les droits des femmes

Projection et débat avec Femmes solidaires

À l'occasion de la **Journée internationale de lutte pour les droits des femmes**, le comité montargois Femmes solidaires propose le **6 mars, à 20 heures 30, à l'AITiCiné de Montargis**, le film de Fabien Gorgeart intitulé « *Diane a les épaules* », l'histoire d'une jeune femme pleine d'énergie, Diane, qui accepte de porter l'enfant de son ami Thomas qui vit en couple avec Jacques. Pour se reposer, elle part quelques jours à la campagne, dans l'ancienne maison de sa grand-mère. Sur place, elle tombe sous le charme de Fabrizio, électricien qui effectue des travaux dans la maison.

Une exposition, un film, un débat

En amont de la projection, une exposition présentera l'association dans le hall du cinéma à partir de 19h30. Le film sera suivi d'un débat sur le thème de la PMA et de la GPA, animé par une représentante nationale de Femmes solidaires.



Petite enfance

Semaine de la petite enfance du 18 au 22 mars

Du 18 au 22 mars se déroulera la 6^{ème} édition de la Semaine de la petite enfance, initiée par l'association « Agir pour la petite enfance »⁽¹⁾, sur les thèmes « pareil, pas pareil » et « les moyens de locomotion ». Cet événement vise plusieurs objectifs :

- l'organisation de temps de partages entre parents, professionnels et enfants,
- la découverte - pour les parents - des activités proposées aux enfants,
- la valorisation du travail des professionnels.

Pour la première année, la crèche Danielle-Casanova, le RAM et l'association Le château de sable⁽²⁾ participeront à cette semaine sous différentes formes.

18 au 24 mars 2019

 **SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE**
La petite enfance en grand

 **DE LA**



Thème 6^{ème} édition
pareil, pas pareil
Tous différents, tous ensemble.
Parents, enfants et professionnels,
retrouvons-nous,
échangeons, jouons.

La crèche Danielle-Casanova ouvrira ses portes aux parents de la crèche du lundi au vendredi de 9h à 10h30 et de 16h à 18h, sur des temps d'activité et sur inscription (places limitées – planification sur plusieurs jours). Ainsi, les parents pourront partager les activités suivantes : pour les grands et les moyens, musique, initiation à la langue des signes, contes, sable magique, atelier goût, eau froide – eau chaude, motricité avec une psychomotricienne, et pour les bébés les tableaux sensoriels.



À l'issue de la formation sur la langue des signes, les participantes posent en signant. Par exemple, le signe d'Élodie (deuxième en haut et à gauche) signifie « la crèche »



Réseau d'assistantes maternelles : le lundi à partir de 19h30 – à l'école Camille-Claudé, conférence « tout public » sur le thème : « les enfants élevés avec la communication bienveillante deviennent-ils des adultes « pareils » que ceux élevés sans ? », animée par Marie-Charlotte Clerf, coach-famille ;



le jeudi de 9h30 à 12h - au dojo Jean-Zay, atelier motricité (enfants de 3 à 6 ans) « tout public » : « bouger pareil, pas pareil ! ». Places limitées, inscriptions conseillées auprès du RAM au 02.38.85.92.88 – dina.jonata@ville-chalette.fr

Le château de sable : porte ouverte le vendredi de 14h à 17h - 9, rue Édouard-Lalo.

Crèche de Vésines : les lundi, mardi et mercredi de 9h à 11h, manipulation de semoule parents/enfants, et de 15h à 16h30 atelier cuisine, préparation puis partage du goûter parents/enfants ; le vendredi, rencontres musicales - une séance à 16h15 et une séance à 17h.

Halte-garderie de l'AMA : le lundi de 14h à 15h, pause avec Céline Léger autour de la sophrologie. L'occasion de resserrer les liens en famille, à l'Espace multi-accueils de l'AME. Et le vendredi, départ groupé à 14h15 de l'espace multi-accueils pour la porte ouverte du Château de sable.

(1) Association reconnue d'intérêt général - www.rdvpetiteenfance.fr
(2) 9, rue Édouard-Lalo - Tél. : 02.38.85.61.59 - En dehors de la Semaine de la petite enfance, structure ouverte le lundi de 9h à 12h, les mardi et jeudi de 14h à 18h.

Actualité

Le pôle Réussite éducative obtient le label « Plan mercredi »



La Ville de Chalette et son pôle Réussite éducative attachent une importance particulière à la qualité des activités proposées dans les accueils de loisirs, que ce soit dans le cadre du périscolaire ou celui des mercredis. Or, depuis le 23 juillet 2018 un décret permet aux collectivités de postuler au label « Plan mercredi » pour leurs structures « enfance ». Ce dispositif, soutenu par l'Éducation nationale, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales, vise à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de plusieurs axes :

- la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires,
- l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants qui le souhaitent à l'accueil de loisirs, y compris les enfants en situation de handicap,
- des activités riches et variées, des sorties éducatives visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, etc.),
- l'inscription des activités périscolaires sur le territoire en relation avec ses acteurs.

De fait, les objectifs poursuivis par la Ville répondaient déjà au cadre fixé par le « Plan mercredi » ; ainsi, après

étude de son dossier c'est presque naturellement que le pôle Réussite éducative s'est vu décerner ce nouveau label.



Le mot de l'adjointe au scolaire, Marie-Madeleine Heugues

« L'obtention de ce label, qui fait suite au retour de la semaine de 4 jours et inclut le mercredi dans la semaine scolaire de l'enfant en l'intégrant au temps périscolaire, et qui est impulsé par l'Éducation nationale, est une fierté pour la Ville puisqu'il a été obtenu dès la première année de son existence. Il est une reconnaissance de la qualité des projets déjà mis en place sur le temps périscolaire, y compris le mercredi, et représente un levier de motivation pour les équipes d'animation afin d'imaginer des projets toujours plus ambitieux pour l'épanouissement des enfants. Il offre une visibilité à la population en crédibilisant l'action des services. Enfin, bien au-delà d'une garderie, ce label professionnalise la fonction d'animateur en présentant les accueils de loisirs comme de véritables structures d'éducation et d'épanouissement. C'est donc une bonne nouvelle pour la Ville, les enfants et leurs parents, ainsi que pour les animateurs qui déploieront encore plus d'énergie pour construire, via leurs activités, les citoyens de demain ».

Été 2019, partir avec le CCAS, on y pense



Comme chaque année, le Centre communal d'action sociale, en lien avec l'AVS⁽¹⁾, la CAF⁽²⁾ et l'ANCV⁽³⁾, propose l'organisation au mois de juillet d'un séjour-famille d'une semaine au bord de l'eau (lac ou mer). Pour bénéficier de ce séjour, les familles doivent être soit allocataires de la CAF du Loiret

au 31 octobre 2018, disposer d'un quotient familial inférieur ou égal à 549 € et être composées d'enfants de moins de 20 ans, soit bénéficier de bons-vacances avec un quotient inférieur ou égal à 710 €.

Attention ! Selon le règlement de la CAF, les ménages ayant déjà bénéficié de cette aide en 2018 ne pourront

pas y avoir accès pour cet été.

Les familles intéressées par ce séjour peuvent d'ores et déjà se rapprocher de Laura Jorda, travailleuse sociale au CCAS - 02.38.89.59.91 – courriel : laura.jorda@ville-chalette.fr – munies de l'avis de non-imposition, du numéro d'allocataire de la CAF, du document « aide au temps libre » de la CAF. Pour rappel, le dispositif n'est pas la livraison d'un séjour « clé en main ». Il s'agit d'aider les familles à partir. Lorsque les dossiers sont acceptés, une réunion de préparation pour l'organisation du séjour est organisée (transport, activités, budget...). Sur place, les familles sont autonomes.

(1) Aide aux vacances sociales.

(2) Caisse d'allocations familiales.

(3) Agence nationale des chèques-vacances.

Label Tresp : top départ pour la 8^e saison !

Tout est parti d'une simple idée : réunir des formations musicales amateurs (presque inconnues) de la région, mais pleines de talents et qui sauront rivaliser avec les prestigieuses têtes d'affiches actuelles qu'elles seront peut-être demain, les faire connaître et leur offrir, ainsi qu'au public, des conditions de production et d'audition professionnelles. Voilà quel était le challenge de départ pour l'équipe de C2L radio à l'initiative de ce tremplin, et voici le résultat provisoire 7 années après :

- 325 groupes inscrits au tremplin,
- 96 groupes sélectionnés,
- 31 soirées réalisées,
- plus de 7 800 spectateurs,
- 7 grands gagnants.

Une équipe de bénévoles toujours aussi passionnée avec une volonté qui repose sur le seul mot de la confiance, celle qui permet de faire ce que l'on ne pourrait pas faire seul. Label Tresp reste en contact avec les gagnants (mais les autres aussi) qui continuent leur parcours

artistique : Ni Queue Ni Tête, No Sign No Thing, Demain La Veine, Skawacks, Battle Sheep, Synapz, Sans Rien Dire, les lauréats des 7 saisons précédentes.

1^{ère} soirée de sélection samedi 30 mars 2019

- Bad Waves
- Thérèse Électrique
- Dystopia
- Sara

2^e soirée de sélection samedi 27 avril 2019

- Swans On The Groove
- Naked Cool
- Dirty Box
- Joan Stone Revenge

3^e soirée de sélection samedi 25 mai 2019

- Jash
- Ktuvu
- Lakeside
- Mess

La finale samedi 28 septembre 2019



Faire connaître SA musique et SON univers ; pas la musique des autres, comme cela serait facile, mais jouer son propre répertoire en espérant qu'il plaise et fasse réagir, c'est le vœu le plus cher de chaque formation et de ce côté-là, pour les encourager nous avons le meilleur des publics. Grâce aux formations sélectionnées, la musique connaît ses lettres de noblesse à l'est du Loiret. Cette musique est universelle, cosmopolite, et il y en a pour tous les goûts... Les soirées Label Tresp débuteront à 20h 30 au Hangar de Chalette. L'entrée est libre et gratuite ; petite restauration sur place.

Plus d'informations :
www.labeltresp.fr
www.c2L-radio.fr



Spectacles jeune public au Hangar

Parce que la culture participe de l'éducation tout au long de la vie, la Ville et son Service culturel proposent, dans la programmation, des spectacles à destination des écoles primaires.



Madame Gascar, théâtre musical,
les 11 et 12 mars



Mario, clowns et marionnette,
les 25 et 26 mars

À Chalette, le rugby se conjugue au féminin



Créé en 2003 sous le nom de l'ERAME (École de rugby de l'agglomération montargoise et des rives du Loing) pour intervenir en milieu scolaire dans l'agglomération, en partenariat avec l'USM (Union sportive de Montargis), le CLeRF (Chalette Loiret est Rugby féminin) a signé - après une rupture avec l'Agglomération et l'USM - une convention avec la Ville de Chalette. Ce partenariat qui s'est imposé

de fait puisque le club intervient régulièrement dans les écoles et participe à diverses actions des services municipaux, notamment dans les quartiers de la ville pour l'intégration et l'émancipation des jeunes filles et le développement du sport féminin. De plus, les deux parties partagent une volonté commune d'amener le plus grand nombre à la pratique sportive, voire à la compétition, dans le respect d'une éthique sportive et humaine.

Au vu des convergences entre la démarche de l'association et la politique sportive menée par la Ville de Chalette, le rapprochement des deux entités est apparu comme une évidence.

Des projets à profusion

D'ores et déjà, nombre de projets sont en cours d'élaboration comme, par exemple, l'organisation d'initiatives pour attirer plus de joueuses (tous âges confondus, y compris des U15) au sein du club, signer une convention avec un collège de Chalette, ou encore créer une école de rugby spécifiquement féminine. De plus, le CLeRF vise, d'une part, l'accession pour ses U18 aux phases finales du championnat de France et, d'autre part, la montée en fédérale I pour ses seniors, sans oublier la mise en œuvre de dispositifs pour améliorer la qualité de la formation. Autant de projets auxquels nous souhaitons plein succès.

Un week-end BMX mi-mars à Chalette avec une nocturne le samedi soir

Les 16 et 17 mars prochains, plus de 600 pilotes sont attendus sur la piste BMX du Guidon chalettois.

Le samedi 16, ils seront près de 250 à concourir pour la deuxième manche du challenge départemental, une compétition ouverte à tous. Le lendemain, dimanche 17, le niveau montera d'un cran avec la première manche de la Coupe du Centre 2019. 400 pilotes venant de toute la Région Centre-Val de Loire sont attendus.

Si ce week-end lancera de fort belle manière la saison 2019 de BMX à Chalette, il sera également l'occasion pour le club et la municipalité d'inaugurer l'éclairage nouvellement installé de la piste. Cet aménagement, réalisé dernièrement par la Ville, offre la possibilité au club de proposer un entraînement en nocturne, donc d'élargir son offre et, sans nul doute, d'attirer de nouveaux licenciés.



Libre expression

Les propos tenus sur cette page n'engagent que leurs auteurs.

→ Le groupe des élu.e.s communistes et républicain.e.s

CHALETTE AVANCE... AVEC VOUS

Dans quelques semaines, après l'adoption des orientations budgétaires, nous serons appelés à voter le budget de notre commune. Exercice difficile dans un cadre contraint où les plus démunis sont victimes d'une politique d'austérité et de casse du service public qui ne fait que s'accélérer et se renforcer...

Sans le CICE versé sans contreparties aux entreprises, la disparition de l'impôt de solidarité sur la fortune, la fraude fiscale, etc., le budget de la France serait excédentaire ; des choix sont faits par le Pouvoir au service des banques et de la Finance, en opposition aux besoins des plus modestes et des collectivités territoriales.

Des choix contestables et contestés par les « Gilets jaunes », les blouses blanches, les robes noires, les salariés en lutte dans les entreprises et dans la rue le 5 février.

Dans ces conditions difficiles, CHALETTE AVANCE AVEC VOUS : nous faisons le choix, à travers nos orientations budgétaires, d'être au service de la population !

Ainsi, nous sommes fiers de la réussite de la réception du dimanche 17 février destinée aux retraité.e.s de notre ville...

Nous sommes fiers de notre centre de santé qui facilite l'accès à la santé de nombre de nos citoyens qui, nous en sommes sûrs, apprécieront son développement et l'ouverture en son sein d'un cabinet dentaire...

Nous serons fiers de nos équipements neufs (école de Vésines, piscine) le jour de leur inauguration, tout comme du foyer Paul-Marlin rénové...

La base de loisirs ouverte à tous s'apprête à poursuivre sa cure de rajeunissement pour être encore mieux au service de tous au quotidien, tout en étant un refuge de la biodiversité.

Nous avançons avec vous, dans le respect de l'environnement, à travers une démarche « zéro pesticide » ; balayeuses et « glouton » sont nos principaux outils, mais rien ne se fera sans vous...

Les actions engagées, les travaux du quotidien, entretien de voiries et de bâtiments, les évolutions dans la gestion et la tarification des services prennent en compte les entraves budgétaires générées par le gouvernement.

Malgré une politique désastreuse et méprisante de l'État envers les communes, notre volonté est de permettre à chacun d'accéder aux services municipaux indispensables à nos vies individuelle et collective, et de créer les conditions du vivre-ensemble, indispensable pour avancer avec vous.

→ Le groupe des élu.e.s socialistes

Nos seniors méritent le respect...

La Silver économie, c'est-à-dire l'économie des seniors, est un secteur en plein développement, lié notamment à l'accroissement de l'espérance de vie et de la nouvelle démographie de notre pays.

Dans la commune, le rôle de nos aînés est primordial, aussi bien en ce qui concerne l'économie locale que leur importance dans notre tissu associatif.

Ce n'est plus un secret. Les seniors connaissent des difficultés financières et les nouvelles réglementations appliquées pour 2018 ne sont pas là pour arranger les choses. Pire, avec la hausse de la CSG, le pouvoir d'achat des retraités a encore baissé. Nous devons nous mobiliser pour enrayer cette tendance et redonner toute leur place à nos seniors, cela passe par une hausse rapide de leur pouvoir d'achat...

→ L'élu Unicité

Texte non parvenu

→ Le groupe des élu.e.s Les Républicains

Texte non parvenu

→ Le groupe des élu.e.s Rassemblement National

Nous allons vers un grave conflit. Il serait bon d'en prendre conscience et de commencer à organiser notre sauvegarde alimentaire. Certains ont des terrains qu'ils ne cultivent pas, d'autres aimeraient cultiver mais n'en ont pas. Si ces deux types de personnes pouvaient se mettre d'accord ils arriveraient à une solution positive. Evidemment dans ce cas il faut beaucoup de respect et d'honnêteté de part et d'autre.

État civil :

Naissances :

- Era ÇEÇJA
- Lyana FOFANA
- Ishak YAKUT
- Imran GASTELLIER
- Samir ABDOU
- Maëla ORRAN CHADANIEL
- Erva UÇAR

Mariages :

- Elif AL & İbraim BEKI

Décès :

- Michel POUSTAYÏ
- Dalila CHÂABI (BOUZAZI)
- Edith MOREAU
- Guislaine BONNARD (SANDEYRON)

Santé

Installation d'une nouvelle infirmière libérale à Chalette dans le quartier de Vésines :
Mme TANG Émilienne
14, rue du 23 août 1944
07 70 08 28 88

Inscriptions sur les listes électorales

Nouvelles modalités :

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 modifie et facilite l'inscription des citoyens sur les listes électorales. Désormais, les demandes d'inscription seront instruites tout au long de l'année et les personnes qui le souhaitent pourront réaliser leurs démarches jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin. Toutefois, à titre transitoire, pour les élections européennes du 26 mai 2019, la date limite est fixée au 31 mars 2019.

Rappel :

l'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (s'ils se sont faits recensés à 16 ans) ainsi que pour les Français.es obtenant la nationalité à partir de 2019. En dehors de ces situations et si vous n'êtes pas inscrit.e.s sur les listes électorales, il est nécessaire d'en faire la demande auprès de votre mairie. Renseignements complémentaires : Service élections - 02.38.89.59.57 - elections@ville-chalette.fr

Anniversaire

La FNACA a 50 ans

Le 19 mars prochain, le comité chalettois de la FNACA célébrera ses 50 ans. A cette occasion nous avons rencontré Michel Kister, un des fondateurs de la FNACA (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie).



Michel Kister, ancien premier adjoint à la mairie de Chalette et membre fondateur de la FNACA

« En 1958 la guerre se poursuivait. Un certain nombre d'anciens appelés en Algérie ont éprouvé le besoin de se réunir pour créer une association des anciens appelés en Algérie (Fédération nationale des anciens d'Algérie). Une réunion s'est donc tenue le 21 septembre 1958 à l'hôtel Moderne à Paris et j'y suis allé ; j'étais le seul représentant du Loiret.

La FNACA a été créée avec trois objectifs.

Le premier objectif était la solidarité avec les anciens qui ont participé aux événements, parce que cela ne s'appelait pas encore la guerre, et avec tous ceux qui étaient revenus blessés, ainsi qu'avec les familles des victimes ; c'était d'abord cela la solidarité.

Le deuxième objectif était le devoir de mémoire parce que l'on voulait faire connaître ce que nous avons vécu en Algérie.

Le troisième objectif était notre désir de paix.

Notre premier président a été Jean-Jacques Servan-Schreiber qui avait publié un livre, « Lieutenant en Algérie ». Nous avons donc commencé à créer des comités, et j'ai créé juste après, c'est-à-dire fin 1958, un comité à Montargis pour l'agglomération montargoise qui était le premier comité du Loiret.

Mais la guerre continuait ! Et nous étions mal vus parce que dans la constitution de l'association, nous avons mis dans les objectifs non seulement la solidarité entre ceux qui avaient fait la guerre (et je rappelle qu'elle ne s'appelait pas la guerre à l'époque !), mais également la nécessité de la paix. Et les jusqu'au-boutistes, notam-

ment ceux de l'OAS (Organisation armée secrète), nous considéraient comme des traîtres.

Aussi, de 1958 jusqu'au 19 mars 1962 (fin de la guerre d'Algérie), la FNACA a eu d'énormes difficultés pour s'implanter. Ce n'est qu'après un certain temps, et notamment dans les années 1970, que l'association s'est développée parce que la guerre était finie et que, pour souffler après la guerre, les anciens qui avaient participé à ces événements ont éprouvé le besoin de se réunir et de créer des comités.

Dans les années 1970, les comités se sont développés partout, et notamment un à Chalette-sur-Loing. Je ne me souviens plus des noms des premiers responsables mais il s'agit entre autres, de Jean-Claude Guillaume, Maxime Commençais, Jean Mercier, André Dutemple et Norbert Goudou... Il y a eu deux ou trois responsables qui se sont succédé. Dans les débuts, je n'étais pas membre du comité de Chalette, et je l'ai rejoint, je crois, en 1971.

Lorsque j'ai été 1^{er} adjoint à Chalette, j'étais également vice-président du comité de la FNACA de Chalette ; par la suite, j'ai suivi les activités du comité de Chalette très régulièrement. J'ai donc connu les principaux présidents qui ont dirigé ce comité chalettois. Je dois dire que notre comité a une particularité car **c'est un des rares comités de la FNACA qui a organisé deux voyages en Afrique du Nord** : le 1^{er} voyage était au Maroc, le 2^e était en Algérie, où nous avons été très bien reçus.

Donc, pour moi le comité FNACA de Chalette, c'est un peu une partie de ma vie. »



Mardi 19 mars 2019

- 9h - Cérémonie commémorative
Place du 19 mars 1962
- 10h30
Vernissage de l'exposition « La guerre d'Algérie »
Salle Max-Nublat
Maison des associations
(rue Claude-Debussy)

Quelques responsables du Comité de Chalette

- Jean-Claude Guillaume, président fondateur de 1971 à 1972
- M. Benardon, président de 1972 à 1980
- Maxime Commençais, secrétaire de 1978 à 1996
- Membres du bureau sous la présidence de M. Benardon : M. Deroziers, trésorier, Jacques Ruellé (ancien élu de Chalette), Jean Mercier, Georges Berain, MM. Ifanger et Cozot, André Dutemple, trésorier-adjoint
- Gérard Vaillant, président de 1990 à 2009 et adjoint au maire de Chalette
- Bernard Véron, président depuis octobre 2009

À l'affiche

Le Hangar

ESPACE CULTUREL · SALLE DE SPECTACLES



5, rue de la Forêt
45120 Chalette-sur-Loing
02 38 93 17 96
culturel@ville-chalette.fr



LES BONNES

JEUDI

21

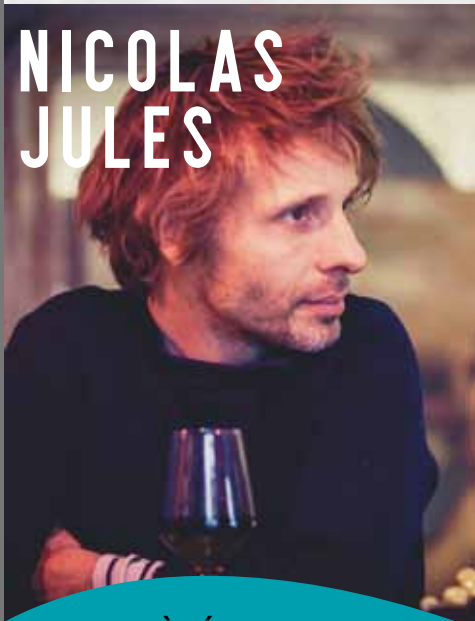
MARS

14H · 20H30

THÉÂTRE - À PARTIR DE 15 ANS

Compagnie **Je est un autre**.

Une œuvre, *Les bonnes* de Jean Genet. Une relecture, la place du fantasme. Une source d'inspiration, l'affaire Papin. Un mobile, la folie... Pièce emblématique de Jean Genet, *Les bonnes* nous transporte dans l'univers intrigant de Claire et Solange, deux domestiques jouant en cachette à incarner Madame, leur maîtresse. Dans cette mise en scène résolument contemporaine, les codes traditionnels du théâtre côtoieront ceux des séries policières.



NICOLAS JULES

VENDREDI

5

AVRIL

20H30

CHANSON FRANÇAISE · TOUT PUBLIC

Spectacle en collaboration avec l'A.M.E

« Guitares électriques froissées, arrangements nocturnes et radieux, voix précise et joliment désenchantée, tout rappelle que Nicolas Jules appartient à cette conspiration de poètes qui tordent le rock comme d'autres tordirent le vers ».

Bertrand Dicale / RFI

« Il est vivant et drôle, sait mettre en scène des émotions simples, sans tomber dans le pathos ; et surtout, phénomène rare, Nicolas Jules ne ressemble à personne ».

Mourad Guichard / LIBÉRATION

PENSEZ À RÉSERVER VOTRE PLACE AU
02 38 93 17 96

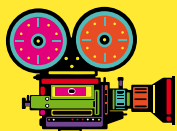


www.facebook.com/lehangar45/



VENDREDI 15 MARS 2019 PARCOURS CINÉ-DÎNER

PROPOSÉ PAR AGORAME, RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DE L'A.M.E.



18H

LE HANGAR
CHALETTE
APÉRITIF

20H

MÉDIATHÈQUE
MONTARGIS
BUFFET

22H

MÉDIATHÈQUE
AMILLY
DESSERT

Brèves

Médiathèque

- **Mercredi 13 mars** · 16h : contes pour enfants avec Chimère & Mélusine
- **Samedi 30 mars** · 10h30 : animation *Bébés lecteurs*

Ludothèque

- Après-midi ludique **jeudi 7 mars** de 14h à 16h

Accueils de loisirs

- Les inscriptions pour les vacances de printemps s'effectueront au Service scolaire de la mairie **du 18 au 28 mars**, du lundi au jeudi, de 13h30 à 17h.

Avocat conseil

- Prochaine permanence **mercredi 27 mars** sur rendez-vous au 02.38.89.59.43/45

Musée d'école Fernand-Bouttet

- Animation gratuite *atelier cartographie* à 15h **samedi 9 mars**.

Maison de la nature et de l'eau

- Initiation aux chants d'oiseaux **dimanche 24 mars** à 9h. inscription au 06.42.07.34.75.

Inscriptions scolaires

- **Du 4 au 28 mars**, du lundi au jeudi, de 13h30 à 17h, au Service scolaire. Se munir d'un justificatif de domicile, du carnet de santé de l'enfant, du livret de famille, du numéro d'allocataire CAF ou de la dernière feuille d'imposition si pas de numéro d'allocataire. Renseignements complémentaires : 02.38.89.59.55/54

Service enfance famille

- Atelier cuisine **vendredi 29 mars** de 8h30 à 15h, Maison de quartier de la Pontonnerie – Contact : 06.12.03.28.32.

Défibrillateur (DAE)

- Suite à la demande des médecins du Centre municipal de santé Ambroise-Croizat (CMS), considérant les amplitudes horaires de celui-ci et de l'hôtel de ville, le défibrillateur de l'hôtel de ville a été déplacé au CMS situé au 2, rue Marceau (face au foyer Paul-Marlin).

Crèche Danielle-Casanova

- Inscriptions pour la rentrée de septembre dès à présent : 02.38.85.58.15 - elodie.gregoire@ville-chalette.fr. Nouveautés : la crèche dispose depuis le 10 février des compétences d'une psychomotricienne ; une éducatrice de jeunes enfants prendra ses fonctions le 1^{er} mars.